

Questions orales

A la suite du dépôt du bill C-62 hier par l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, relativement à la possibilité qu'une pension soit accordée à un conjoint dont la pension est déjà autorisée en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse, puis-je demander au secrétaire parlementaire si, advenant le cas, après l'adoption de cette loi, du décès du conjoint le plus âgé, si, automatiquement, le conjoint survivant étant plus jeune perdra son droit à la pension en vertu du bill C-62?

M. l'Orateur: Je regrette, mais l'honorable président du Conseil privé a déjà déclaré que le bill sera présenté à la Chambre plus tard cette semaine, vendredi je crois, et peut-être alors que l'honorable député de Bellechasse sera-t-il d'accord pour poser des questions au sujet du bill C-62.

M. Lambert (Bellechasse): Merci, monsieur le président, de m'avoir informé que le bill C-62 sera à l'étude au cours de la semaine.

* * *

LES QUESTIONS OUVRIÈRES**LA GRÈVE DES DÉBARDEURS DU QUÉBEC—ON DEMANDE UN RAPPORT SUR LA POSSIBILITÉ D'UN RÈGLEMENT**

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Le ministre pourrait-il informer la Chambre des progrès réalisés au cours des dernières heures en vue de régulariser la situation au port de Montréal?

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Il paraît qu'à la suite d'une réunion tenue à Montréal, ce matin, les débardeurs ont décidé de retourner au travail.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À LA CORÉE DU SUD—LES SANCTIONS PRÉVUES À L'ENTENTE**

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait à l'annonce faite le 28 mai que le Canada avait signé un contrat de vente d'un réacteur CANDU à la Corée du Sud et que les négociations en vue d'un prêt de 380 millions de dollars étaient terminées. Le ministre nous dirait-il si son ministère a réévalué la situation aux fins de savoir si cette vente offrait des garanties, étant donné la reddition des forces de Thieu dans le Vietnam du Sud? Lui a-t-on dit que la situation stratégique en Corée du Sud était la même ou la vente de ce réacteur présente-t-elle un plus grand risque?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): A l'heure actuelle, nous poursuivons nos négociations en vue de conclure un accord bilatéral de

[M. Lambert (Bellechasse).]

garantie avec la Corée du Sud. La Corée du Sud, comme le député le sait, a ratifié le traité de non-prolifération; ainsi, tout le réseau nucléaire à l'intérieur de ce pays fera l'objet d'inspections internationales—ce qui est le meilleur système de garantie que l'on puisse imaginer à l'heure actuelle. Ces garanties, en plus de l'entente bilatérale canadienne, seront suffisantes dans les circonstances. Quant aux aspects politiques, nous n'en sommes pas venus à la conclusion que la situation politique a évolué pour justifier un changement d'attitude.

M. Leggatt: Peut-être le ministre déposerait-il le projet d'entente, ou l'entente, au cas où elle serait conclue. Nous dirait-il quelles sanctions le projet d'entente prévoit, quelle peine serait imposée au gouvernement de la Corée du Sud au cas où ce pays détournerait du plutonium de son réacteur et se joindrait au club des puissances nucléaires comme l'Inde l'a fait? Je le demande parce que l'ambassadeur de la Corée du Sud aurait déclaré que les garanties étaient une ingérence dans les affaires de la Corée du Sud. Quelles sanctions seraient imposées et comment seraient-elles appliquées? Enverrions-nous des troupes canadiennes en Corée?

M. MacEachen: Le député sera heureux d'apprendre que nous n'entendons pas envoyer de troupes canadiennes en Corée du Sud. Les garanties sont sujettes à l'inspection internationale, d'un organisme international, et tout détournement, réel ou projeté, de plutonium à des fins non pacifiques serait rapidement détecté par les inspecteurs grâce aux dispositifs qu'ils installent. C'est, bien sûr, le but de tout le dispositif d'inspection.

Une voix: Et puis?

M. MacEachen: Le député se rend compte que notre entente est bilatérale et que le traité de non-prolifération est une entente multilatérale; nous comptons, comme le fait la communauté internationale, sur les États membres pour qu'ils respectent leurs engagements.

LA VENTE D'URANIUM AU JAPON—LA GARANTIE DE L'UTILISATION À DES FINS PACIFIQUES—LES SANCTIONS PRÉVUES À L'ENTENTE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Quant au contrat avec le Japon qui, sauf erreur, prévoit la livraison de 2,000 tonnes d'uranium, puis-je demander quelles garanties nous avons qu'elles serviront à des fins pacifiques? Y a-t-il en fait quelque garantie, quand nous concluons ces marchés, nous assurant que les matières que nous fournissons serviront à des fins commerciales et pacifiques?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. Le dispositif d'inspection vise entièrement à nous assurer que ces matières et ces techniques ne sont pas détournées à des fins non pacifiques. C'en est le but, et il est clairement établi dans ces ententes de garantie.

M. Woolliams: Quelle peine ou sanction le Canada imposerait-il si on découvrait après inspection que ces matières avaient été mal utilisées, qu'on s'en était servi pour fabriquer une arme plutôt qu'à des fins commerciales?